APPEL A CANDIDATURES
Répétitrice/eur de langue étrangère

Objet : Recrutement d'un répétiteur de langue étrangère

Réf. : Décret n°87-755 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des répétiteurs et maîtres de langue étrangère à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)

1. PROFIL DU POSTE

Département Langues et Cultures des Amériques

Intitulé : Répétitrice/eur de quechua

Profil de l'emploi :
Le répétiteur doit être locuteur natif du quechua, avec une bonne maîtrise du français. Il anime des séances de conversation en petits groupes, aide les étudiants à améliorer leur prononciation et leur aisance à l'oral, et propose des activités pédagogiques adaptées à chaque niveau. Il travaille en lien avec l'enseignant responsable du Diplôme de Langue et Culture Quechua. Une première expérience en enseignement est appréciée. Dynamisme, pédagogie et sens du relationnel sont essentiels.

2. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les répétiteurs de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientale sont recrutés parmi les candidats originaires du groupe géolinguistique auquel appartient la langue au titre de laquelle ils se présentent. Cette langue doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent à l'égal de leur langue maternelle. Les candidats aux fonctions de répétiteur de langue étrangère doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme étranger d'un niveau équivalent à celui de la maîtrise ou d'une première année de master (M1).

La durée de ces fonctions peut être d'un an, de deux ans ou de trois ans. Elle est renouvelable une fois pour une même période.

Le ou la candidat(e) travaillera en collaboration avec le responsable de chaque niveau et assurera un service annuel en présence des étudiants de 256 heures de travaux dirigés.

Recrutement prévu pour le 1er septembre 2026

3. REMUNERATION

Calculée sur la base de l'indice majoré 366, soit 1 877,08 € bruts mensuels auquel s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des transports à hauteur de 62.42 €/mois.
Pour information, à compter du 1er mai 2026 un contrat de protection sociale complémentaire en santé (mutuelle) est déployé au sein du ministère de l'enseignement supérieur : https://www.mgen.fr/offres-sante-prevoyance/mgen-sante-prevoyance/mutuelle-enseignement-superieur/

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer le CV avec une lettre de motivation **avant le 7 mai 2026**. Les candidats pré-sélectionnés seront auditionnés durant le mois de **mai 2026**.

Ce dossier doit être adressé par mail à l'adresse suivante à l'attention de M. César ITIER
cesar.itier@inalco.fr